

PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF

Société anonyme au capital de 10.000.000 de Dinars
Siège Social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis.
R.C. n° B132991996
MF : 001166 C/N/M 000

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2018

Messieurs les actionnaires de la Société PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le jeudi 12 Avril 2018 à 9 heures à l'hôtel AFRICA – 50, Avenue Habib Bourguiba - 1000 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de l'exercice 2017 ;**
- **Rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2017 et approbation des opérations réglementées y mentionnées ;**
- **Approbation des états financiers de l'exercice 2017 ;**
- **Quitus aux Administrateurs ;**
- **Affectation des résultats de l'exercice 2017 ;**
- **Renouvellement du mandat d'un Administrateur**
- **Fixation du montant des jetons de présence.**

PROJET DE RESOLUTIONS

Projet de résolution n°1 :

Après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2017, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 qui font ressortir un résultat bénéficiaire de 1.950.650,458 Dinars ainsi que les conventions mentionnées dans le rapport spécial.

Elle donne quitus entier et sans réserves aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2017.

Projet de résolution n°2 :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat positif de l'exercice 2017 telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'Administration à savoir :

Bénéfice de l'exercice	1.950.650,458 Dinars
+ Report à nouveau ex 2016	827.425,928 Dinars
Total (1)	2.778.076,386 Dinars
- Dividendes à distribuer	2.000.000,000 Dinars
- Report à nouveau ex 2017	778.076,386 Dinars

Le dividende sera mis en paiement à raison de 2,000 Dinars par action à partir du 20 avril 2018.

Projet de résolution n°3 :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de trois ans le mandat d'administrateur de Monsieur Zouheir HASSEN.

Ce mandat prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice de 2020.

Projet de résolution n°4 :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire le montant des jetons de présence alloués aux Administrateurs à vingt-quatre mille Dinars (24.000,000 D). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

Projet de résolution n°5 :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir à toute personne désignée par le Directeur Général à l'effet d'accomplir toute formalité nécessaire.